

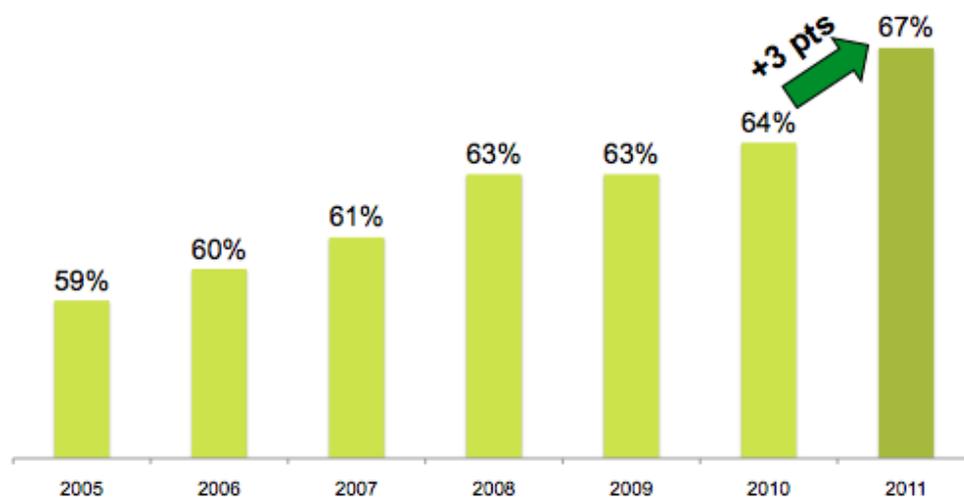
67% des emballages ménagers recyclés en 2011 : un bilan positif qui marque la relance du recyclage en France

En 2011, le tri et le recyclage des emballages ménagers en France ont augmenté de 3 points. Cette progression intervient après une période de stagnation.

Le nouvel agrément d'Eco-Emballages, pour la période 2011-2016, a renforcé la capacité d'agir de chacun des acteurs : les collectivités se sont engagées dans une logique de résultats et ont vu leur rémunération croître de 109 millions d'euros, soit 519 millions d'euros au total en 2011 ; les entreprises, malgré une période de crise, ont augmenté de 6% leurs contributions, soit un total de 568 millions d'euros ; les matières recyclées ont continué de gagner de la valeur et représentent en 2011 un marché de 238 millions d'euros.

2011 : la relance du recyclage en France

3 millions de tonnes d'emballages ménagers ont été recyclées en 2011, soit 67% des emballages ménagers mis sur le marché.



Evolution du taux de recyclage des emballages ménagers

Cette augmentation de 3 points de recyclage concerne tous les matériaux. En 2011, 67% des emballages en papier et carton, 84% des emballages en verre, 46% des bouteilles et flacons et 117% de l'acier et l'aluminium ont ainsi été recyclés. Ce bilan positif résulte de la mobilisation de l'ensemble des acteurs du dispositif.

Les collectivités se sont engagées dans une logique de résultats avec le nouveau contrat CAP

Aujourd'hui, 1162 collectivités (soit 36 392 communes) jouent un rôle majeur auprès d'Eco-Emballages dans la mise en œuvre du dispositif de tri et de recyclage.

90% des collectivités ont signé le nouveau contrat CAP (Contrat pour l'Action et la Performance proposé par Eco-Emballages) dans lequel, le barème E, fixe la rémunération de ces dernières en fonction des résultats de recyclage : chaque tonne triée et recyclée est payée.

Ainsi en 2011, 519 millions d'euros de rémunération ont été versés par Eco-Emballages aux collectivités locales (contre 410 millions d'euros en 2010, soit +109 millions d'euros). En parallèle, les collectivités ont perçu 238 millions d'euros issus de la vente de matériaux (contre 158 millions d'euros en 2010, soit +80 millions d'euros par rapport à 2010).

Les entreprises ont augmenté leurs contributions de 36% depuis 2009, malgré le contexte de crise économique

Les entreprises ont financé le dispositif de tri et de recyclage à hauteur de 568 millions d'euros en 2011 via leurs contributions. Ceci a permis un taux de couverture des coûts de 70%.

Les matières recyclées continuent de gagner de la valeur

Aujourd'hui, le contexte économique rend les matières premières moins disponibles et plus chères. Cela conduit à une croissance du marché de la matière recyclée. Les débouchés des matériaux recyclés sont plus diversifiés et la matière recyclée est désormais totalement intégrée dans le dispositif industriel.

A titre d'exemples :

- l'acier et l'aluminium issus du recyclage sont largement plébiscités dans l'industrie, les transports ou le BTP,
- le verre, sous sa forme recyclée, est la 1^{ère} matière première pour la production des emballages en verre (constitués de 65% de calcin en moyenne),
- le papier-carton retourne intégralement à la fabrication de papier-carton (cartons ondulés, emballages carton)
- les bouteilles plastiques permettent la fabrication de fibres, le retour à une bouteille apte au contact alimentaire et trouvent également des débouchés dans le secteur du BTP.

Ces 5 matériaux représentent ainsi un marché de 238 millions d'euros (contre 158 millions en 2010).

Le consommateur français trie plus et mieux

Au centre du dispositif, le consommateur et son geste de tri jouent un rôle majeur. Aujourd'hui, 87% des Français adhèrent au geste de tri (+3 points par rapport à 2010 - Etude SocioVision 2011). Ils sont 93% à le placer comme le premier geste environnemental.

Au final, le recyclage permet de réduire les impacts environnementaux : 3 millions de tonnes d'emballages recyclés en 2011 équivaut à 2,03 millions de tonnes de CO₂ évitées (soit l'équivalent des émissions de plus d'un million de voitures circulant pendant un an).

Le recyclage participe aussi au développement économique des territoires et crée de la valeur sociale : 257 centres de tri, 200 recycleurs et négociants ou encore 28 000 emplois directs créés sur la collecte et le tri.

Des acteurs engagés pour gagner en efficacité

Les entreprises affichent les consignes de tri sur leurs emballages

En 2012, Eco-Emballages a lancé l'Info Tri Point Vert pour interpeler, mobiliser et expliquer le tri sur les emballages. 300 marques se sont déjà engagées et 3 milliards d'emballages en seront porteurs d'ici fin 2012.

Les entreprises réduisent les emballages à la source

En 15 ans, les entreprises ont baissé de 20% le poids moyen des emballages, soit une baisse de 300 000 tonnes sur les marchés les plus emblématiques (eaux, jus, huiles, yaourt, bières, lait, lessives).

Pour continuer dans ce sens, un indicateur de réduction à la source a été lancé par Eco-Emballages en juin 2012 afin de mesurer les efforts des entreprises et les inciter à plus d'innovation. Cet indicateur doit permettre de mutualiser les données, de développer les bonnes pratiques et d'informer le consommateur des progrès réalisés.

Les maires mobilisés avec l'AMF

Pour replacer le tri au cœur des problématiques de développement durable des communes, Eco-Emballages a lancé avec l'AMF le « Plan 36 000 », un programme de rencontres avec les maires pour faire du tri un geste quotidien et partager les bonnes pratiques entre les communes. Durant 6 ans, 6 thématiques, seront traitées : sport et culture, vie locale et tourisme, urbanisme et logement, nouveaux arrivants, école et famille, propreté et espace public.

Les associations engagées sur des actions de proximité

Les associations agissent aux côtés d'Eco-Emballages sur 3 grands domaines :

- le tri en habitat vertical (28 actions)
- l'éducation à l'environnement (275 projets)
- le tri en zones touristiques (2000 actions)

Grâce à ces différents programmes de partenariats, plus de 360 000 personnes ont été sensibilisées au tri et au recyclage.

Cinq priorités pour 2013

1. L'optimisation des coûts

Eco-Emballages se fixe **trois objectifs en matière d'optimisation des coûts** :

- **connaître l'efficacité et les coûts du dispositif en fonction des logiques de territoire**
- **développer le dispositif**
- **partager les bonnes pratiques**

Pour atteindre ces objectifs, Eco-Emballages a mis en place un programme d'investissement de 70 millions d'euros afin de trouver les nouvelles voies de développement au meilleur coût.

2. Le recyclage des plastiques

Chaque année, près d'1 million de tonnes d'emballages plastique sont mises sur le marché. Seules 235 000 tonnes sont recyclées, soit un taux de recyclage de 22%.

L'objectif d'Eco-Emballage : doubler le taux de recyclage des emballages plastique et trouver une solution pour réaliser les objectifs environnementaux en tenant compte de la nécessaire maîtrise des coûts.

Eco-Emballages a mis en place une expérimentation avec 51 collectivités qui représentent 3,7 millions d'habitants. Eco-Emballages finance cette expérimentation à hauteur de 30 millions d'euros sur 3 ans.

Le premier bilan fait état d'une augmentation de 13% des tonnages en moyenne. Les nouvelles consignes sont comprises par les consommateurs, le geste de tri est perçu comme plus simple. Autre enseignement, l'adaptation des centres de tri nécessitera de nombreux investissements.

3. Le tri hors foyer

On estime entre 100 000 et 150 000 tonnes d'emballages, le tonnage potentiellement recyclable.

L'objectif d'Eco-Emballages : assurer une continuité du geste de tri, en développant la sensibilisation hors domicile des consommateurs et en expérimentant des dispositifs en fonction du type de lieu (festivals, restauration moderne, sites de transport, concessions privées, domaine public).

4. La réduction à la source

Eco-Emballages se fixe l'objectif de réduire de 100 000 tonnes les emballages ménagers pour les prochaines années.

Pour cela, la création de l'indicateur de réduction permet de disposer d'une base de données fiable et exhaustive sur l'allègement des emballages offrant aux industriels les moyens de comparer les actions mises en place et de partager les bonnes pratiques.

Au-delà, Eco-Emballages renforce la formation des industriels, le suivi des emballages perturbateurs et développe les appels à projets pour améliorer la recyclabilité des plastiques.

5. Le tri en habitat urbain

Alors que les trois-quarts de la population vivent en zones urbaines, les performances de tri y sont les plus faibles : 30 kg/hab/an en zones urbaines et semi-urbaines contre 54kg/hab/an en zones rurales et semi-rurales.

Améliorer la dotation en bacs dans les immeubles, sensibiliser en proximité les citoyens et leurs relais (bailleurs, régies de quartiers, gardiens...), adapter les espaces de tri intérieurs et extérieurs aux contraintes des habitants sont autant de leviers pour faciliter le geste de tri et augmenter le recyclage.

Dans le cadre de son agrément, pour la période 2011-2016, Eco-Emballages s'est fixée pour ambition d'atteindre 75% de taux de recyclage. Le taux de 80% de couverture des coûts sera lié à l'atteinte de cette performance.

A propos d'Eco-Emballages

Eco-Emballages assure le pilotage du dispositif national de tri et de recyclage des emballages ménagers. Entreprise privée, agréée par l'Etat, Eco-Emballages a une mission qui s'inscrit dans une démarche d'intérêt général au bénéfice du consommateur citoyen. Son objectif est de garantir l'efficacité environnementale et sociale du dispositif au coût le plus juste. Le Point Vert est à ce titre une garantie pour le citoyen de l'engagement des entreprises pour limiter l'impact environnemental des emballages. Aujourd'hui, grâce au geste quotidien de millions de Français, 67% des emballages ménagers sont recyclés en France. Pour atteindre demain l'objectif de 75% de recyclage, Eco-Emballages agit de l'amont à l'aval pour l'éco-conception et l'augmentation du recyclage en mobilisant l'ensemble des acteurs –entreprises, collectivités, associations, filières de recyclage. www.ecoemballages.fr

Contacts Presse :

Eco-Emballages

Olivia Retali

olivia.retali@ecoemballages.fr

01 81 69 05 83

Agence ELAN

Marion Giroud – Emma Callus

presse@eco-emballages.fr

01 40 89 96 54 ou 01 40 89 96 69